

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

COMMUNE  
DE  
**PORCIEU-AMBLAGNIEU**  
38390

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

DIAGNOSTIC DES VOIRIES COMMUNALES  
ET MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR  
UN PROGRAMME DE VOIRIE EN 2012 – 2013 - 2014

## REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de remise des offres : Mardi 7.02.2012 à 12 H

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION**

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

- 2.1- Procédure de la passation**
- 2.2- Variantes**
- 2.3- Forme juridique de l'attributaire du marché**
- 2.4- Date limite de remise des offres**

## **ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES**

## **ARTICLE 4 : CONSULTATION DU CAHIER DES CHARGES**

## **ARTICLE 5 : CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE**

- 5.1 - critères de jugement**

## **ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- 6.1- Renseignements administratifs**
- 6.2- Renseignements techniques**

## **Article 1- Objet de la consultation**

**Le présent appel public à la concurrence a pour objet la réalisation des prestations suivantes :  
Un diagnostic des voiries communales pour l'établissement d'un programme de travaux pour les années 2012 – 2013 et 2014 et une mission de maîtrise d'œuvre relative à ce programme de travaux (1 tranche en 2012, 1 tranche en 2013 et 1 tranche en 2014).**

## **Article 2 - Conditions de la consultation**

Le maître d'ouvrage est la Commune de PORCIEU-AMBLAGNIEU, représentée par son Maire, signataire du marché.

Coordonnées du service chargé de la consultation :

Commune de PORCIEU-AMBLAGNIEU 38390

Tél. : 04 74 88 54 81

Fax : 04 74 88 62 78

Email : [marie@porcieu-amblagnieu.fr](mailto:marie@porcieu-amblagnieu.fr)

### **2.1 Procédure de passation :**

La procédure de consultation est celle de la Procédure Adaptée, passée en application des articles 26 et 28 du Code des marchés publics.

### **2.2 Variantes**

Sans objet.

### **2.3 Forme juridique de l'attributaire du marché**

Le marché sera attribué en un lot unique à un maître d'œuvre, un bureau d'études ou un groupement momentané de bureau d'études.

Dans le cadre d'un groupement, le mandataire fournira l'ensemble des qualifications et références requises pour ce type de mission.

## **2.4 Date limite de remise des offres**

Elles devront être remises au plus tard le Mardi 7 février 2012 à 12 Heures.

### **Article 3 - Présentation des offres**

**Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes :**

Pièces administratives :

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat. :

**Justifications à produire permettant d'apprécier la qualité de l'entreprise à faire valoir une offre :**

- Lettre de candidature (DC4)
- Déclaration du candidat, volet 1 (DC5F) ou (DC5E)
- Déclaration du candidat, volet 2 (DC6)
- Copies certifiées conformes des certificats délivrés par l'administration fiscale justifiant de la situation régulière du candidat au 31 décembre 2010. Le candidat est autorisé à produire une photocopie sur laquelle il portera la mention manuscrite suivante : " Je soussigné..... , agissant au nom de ..... atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original " Date, signature et qualité du déclarant.
- Copie certifiée conforme du certificat délivré par les URSSAF attestant que le candidat est à jour de ses obligations en matière de sécurité sociale.
- L'ensemble de ces certificats pourra être présenté sous forme "d'Etat annuel des certificats reçus" (DC 7 modèle CERFA n°30-3691).

**Justifications à produire permettant d'apprécier la capacité de l'entreprise à faire valoir une offre :**

Le candidat joindra un dossier permettant à la commission d'apprécier sa capacité à entreprendre la mission de maîtrise d'oeuvre. Il comportera :

- Une fiche d'identité professionnelle.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et décennale en cours de validité. L'assurance décennale sera en capitalisation ou en répartition avec subséquent gratuite en cas de cessation d'activité.
- Une note de 2 pages maximum décrivant les références en matière de travaux similaires à ceux envisagés. Le mandataire indiquera le cas où il a assumé cette responsabilité pour des travaux équivalents.

- Une note de 2 pages maximum précisant les moyens pouvant être mobilisés pour ce type de travaux: . Personnel d'encadrement susceptible de conduire le chantier (expériences et qualifications)
- En cas de groupement, une note de 2 pages maximum indiquant la répartition projetée des travaux entre les différentes entreprises.
- Déclaration du chiffre d'affaires global au cours des trois derniers exercices avec précision du chiffre d'affaires en travaux d'aménagement de sécurité de même type que l'opération projetée.
- Tout autre information permettant l'appréciation des capacités du maître d'œuvre par la commission d'appel d'offres.

- Un projet de marché comprenant :

- Un Acte d'Engagement (DC 8), daté et signé par le maître d'œuvre ou le représentant qualifié du bureau d'études candidat ayant vocation à être titulaire du marché.

Les offres non signées, signées "par ordre" ou par une personne n'ayant pas qualité pour engager la société sans production de procuration seront rejetées.

Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de soustraire et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

- le projet de marché de prestations intellectuelles à procédure adaptée,

- Une note (mémoire technique) relatant les conditions d'exécution du chantier et tout document permettant à la commission d'apprécier la valeur technique de l'offre (cf. Art 4 ).

- Un planning des différentes phases et délai d'exécution.

#### **Article 4 – Consultation du cahier des charges**

Il est consultable sur le site Internet de la commune [www.porcieu-amblagnieu.com](http://www.porcieu-amblagnieu.com) au chapitre « marché public ».

Il peut être demandé au secrétariat de mairie au 04 74 88 54 81.

#### **Article 5 – Critères d'attribution du marché**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

Conformément à ces articles :

##### **5.1 Critères de jugement**

Les offres seront appréciées selon les critères énoncés ci-dessous avec leur pourcentage de pondération

**La valeur technique est pondérée à 60%.**

Elle sera jugée au regard du mémoire méthodologique remis par le candidat présentant notamment :

- le mode opératoire mis en oeuvre pour l'exécution de la mission.
- la méthodologie détaillée en fonction du phasage des opérations.
- le planning prévisionnel.
- les moyens humains et matériels mobilisés sur l'opération.

Une note de 0 à 15 sera attribuée pour chacun des sous-critères cités ci-dessus :

- 0 = non renseigné : ne renseigne pas le critère.
- 4 = insatisfaisant : renseigne mal le critère.
- 8 = correct : approximatif.
- 11 = bien : répond au cahier des charges et aux attentes du Maître d'Ouvrage.
- 15 = très bien : dépasse le cahier des charges.

### **Le critère prix est pondéré à 40%**

La notation sera effectuée selon la règle arithmétique suivante :

Une note de 40 points sera attribuée à l'offre moins disante analysée au regard des dispositions de l'article 55 du Code des Marchés Publics.

Les autres offres seront notées selon la formule suivante :

Note =  $40 - (10 \times ((P - \text{PMD})/P))$  avec :

P = prix de l'offre considérée.

PMD = prix de l'offre moins disante.

### **Article 6 – Renseignements complémentaires**

#### **6.1- Renseignements administratifs :**

Monsieur J. C. BUHAGIAR, Maire, tél: 04 74 88 54 81 - fax 04 74 88 62 78

Email : [mairie@porcieu-amblagnieu.fr](mailto:mairie@porcieu-amblagnieu.fr)

#### **6.2- Renseignements techniques :**

M. ARMANET Claude, conseiller municipal : Tél : 06 62.91.00.95